



Tri-Logic

Une nouvelle vie pour vos déchets

COMPOSTEZ SUR PLACE !

Etes-vous en conformité avec la loi Biodéchets ?

Depuis 2016, (**Article L541-21-1**) la loi oblige la revalorisation des biodéchets pour tout site produisant +10 Tonnes de biodéchets par an (soit **28 KG/j**). D'ici 2025, cette réglementation sera appliquée pour tous, particuliers et professionnels.

Le Composteur électromécanique en 1 minute !



Un procédé naturel, sans ajout de bactéries et contrôle des odeurs.



Suppression des frais de collecte



Un suivi simple avec accompagnement

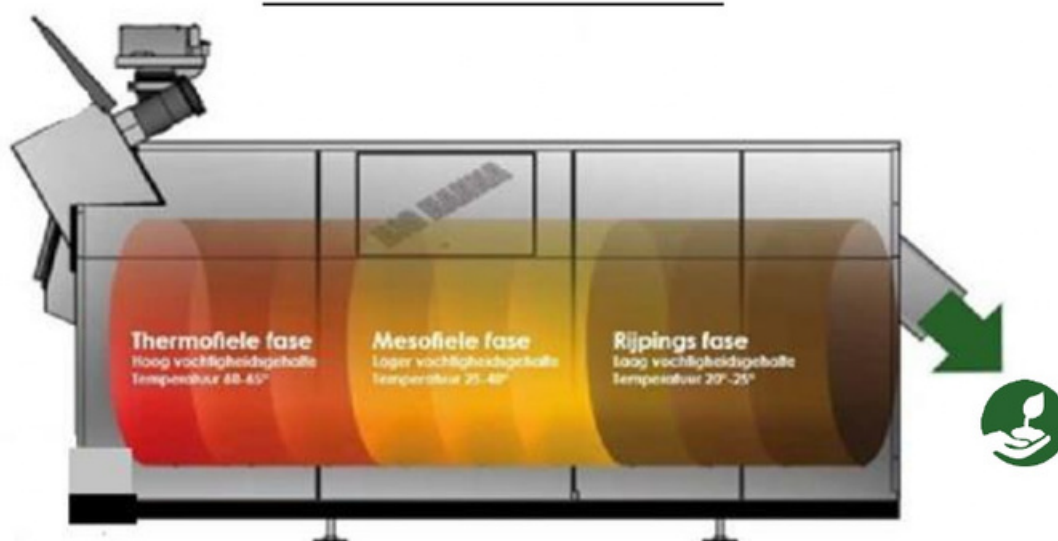
Utilisation du compost en interne pour entretien des espaces verts



Le déchet est transformé en compost pouvant répondre à la Norme NFU 44-051



Une consommation électrique minimale (20€/mois)



Restauration Scolaire et d'Entreprises • Sites Sensibles • GMS • Prisons • Collectivités



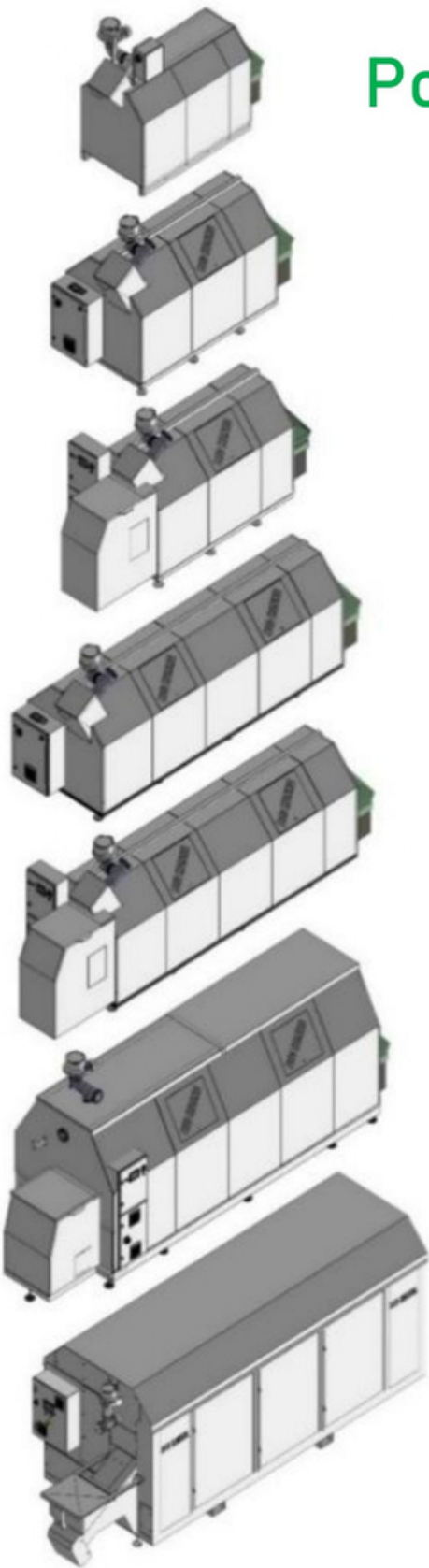
09 75 34 82 59



contact@tri-logic-france.fr



Pourquoi le composteur TRILOGIC ?



- ✓ Durée de vie du composteur supérieure à 20 ans !
- ✓ Une gamme large traitant de 15Kg à 2 tonnes/jour
- ✓ Les déchets deviennent une ressource
- ✓ Adapté aux zones de populations denses, traitement des odeurs par le BIO FILTRE
- ✓ Pas de transport de déchets, réduction des GES
- ✓ Le process naturel produit un compost mature et de qualité
- ✓ Plus besoin d'engrais chimiques

